

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur Serge PREMIER, demeurant rue Théophile Jacquemin, 9 à 4257 CORSWAREM, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 3^{ème} division, section B n°310F et 311C.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR, LA RENOVATION D'UNE COUR ET DE GRANGES EXISTANTES, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation à la zone agricole (travaux à des bâtiments existants d'une ferme occupée comme habitation par des non-agriculteurs) – CWATUP article 330, 11°.

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du mercredi 7 juin au jeudi 22 juin 2017 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 15 juin 2017, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la clôture d'enquête, le jeudi 22 juin 2017 de 16.30 à 17.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 1^{er} juin 2017.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry